Mise en ligne le 30 mars 2026

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260330-3-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 30-03-2026
Publication le : 30-03-2026

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Conseil municipal – Séance du 20 mars 2026

Nombre de membres au Conseil Municipal : 29

qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 16 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Philippe VIALAT.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Jean-Philippe VIALAT, Margaux ROMANI, Mathias LAVOLE, Janique FEUVRIER, Yann DEBERNARDY, Juline HERITIER, Stéphane ROYER, Laetitia AMBLARD, Karim RHIDOUANI, Nadège BROUILLET, Alexandre DARTIGUES, Christian REYMOND, Vanessa JORGE, Benoît LALIRE, Maud AMOLONI, Pascal GIROUD, Sana SOUISSI, Claude PAZZELLI, Gaëlle NICOL DARTIGUES, Thomas VAGELLI, Laurence VELLA, Yvan THIERY, Ophélie GIROUD, Bruno MAHE, Rachel KALLOU, Gérald CANTOURNET, Agathe PASQUIER, Florian GRENIER.

Absents :

Madame Gaëlle PIRET donnant pouvoir à Madame Maud AMOLINI.

Monsieur Mathias LAVOLE est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil municipal a désigné deux assesseur :

- Madame Nadège BROUILLET,
- Monsieur Christian REMOND.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-5.1-023

Monsieur le Maire indique qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la Commune doit disposer d'un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil municipal sans que le nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, soit pour Tullins : huit adjoints.

Il rappelle qu'en application des délibération antérieures, la Commune disposait, à ce jour, de cinq Adjoints.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de fixer à HUIT le nombre d'Adjoints au Maire de la Commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité :**

- Approuve la création de huit postes d'Adjoints au Maire.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins 23 mars 2026
Le Maire

MAIRIE DE TULLINS (ISÈRE)